

## **UN AGENDA 21 POUR MON ECOLE**

### **Qu' est ce qu'un AGENDA 21 ?**

Un AGENDA 21 est un plan d'action pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Le principe des agendas 21 est né lors du « sommet de la Terre » de Rio en 1992, préparé pendant près de deux ans par des experts, des scientifiques, des associations de toutes les régions du monde. Il est à ce jour l'exemple le plus important de mobilisation citoyenne planétaire.

### **Pourquoi un AGENDA 21 scolaire ?**

Un AGENDA 21 scolaire portera à la fois sur le projet pédagogique et sur le fonctionnement de l'école. Il doit permettre d'harmoniser un certain nombre d'actions de développement durable. Il peut être décliné dans les dispositifs éducatifs existants (sorties scolaires, partenariat avec intervenants extérieurs, classes à PAC etc..) L'AGENDA 21 permet de développer les valeurs de responsabilité et de solidarité, fondements de l'éducation au développement durable. S'engager dans une démarche d'AGENDA 21 scolaire, c'est mettre en œuvre l'axe éducation civique des programmes en reliant les aspects théoriques à l'action.

### **Contexte :**

Onze ans après « le sommet de la Terre » de Rio, la France se définit en 2003 une stratégie nationale de développement durable. Chaque ministère la décline dans son domaine de compétence. Pour l'éducation nationale, le principal texte de référence est la circulaire de juillet 2004 qui impulse la généralisation de l'éducation à l'environnement pour le développement durable (EEDD).

En matière d'EEDD, le projet de l'académie de Besançon retient deux axes :

- mettre en œuvre une éducation à l'environnement dans les enseignements disciplinaires et les projets ;
- en association avec les collectivités, mettre en pratique des actions de développement durable dans le fonctionnement des écoles et établissements.

Les thématiques prioritaires retenues dans l'académie de Besançon sont :

1. la biodiversité et l'évolution des milieux ;
2. la qualité de l'air et les changements climatiques ;
3. la gestion des ressources (eau, énergie, matériaux, patrimoine, paysages) ;
4. la gestion des déchets ;
5. les risques naturels et technologiques ;
6. les solidarités locales et mondiales.

Beaucoup d'actions menées actuellement appartiennent déjà à la dynamique de l'EEDD. Mettre en place un AGENDA 21 contribue à donner un nouveau souffle au projet d'école ou d'établissement.

### **Cadre pédagogique :**

L'EEDD, n'est pas une nouvelle discipline. L'AGENDA 21 a vocation à être un volet du projet d'école ou d'établissement.

Pour les écoles maternelles et élémentaires, comme pour le collège les programmes en vigueur permettent la mise en œuvre de cette éducation à travers toutes les disciplines comme les activités transversales.

### **Un projet à l'échelle du territoire :**

Tout enseignant à vocation à mettre en œuvre l'EEDD. En revanche la réussite d'un AGENDA 21 nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs d'une école ouverte sur son territoire.

- la collectivité territoriale (commune pour l'école, département pour le collège)
- les usagers (élèves, familles)
- le personnel (enseignants, ATSEM, ATOS, santé scolaire...)
- les associations, voire les entreprises locales

Le contenu de l'agenda doit être adapté en fonction des moyens disponibles et des compétences propres à ces différents acteurs.

### **Démarche et méthodologie :**

L'élaboration et la mise en œuvre d'un AGENDA 21 scolaire sont, par principe, une démarche volontaire dans laquelle s'engage l'ensemble de la communauté scolaire.

L'AGENDA 21 constitue un engagement sur le long terme et s'appuie sur une logique d'amélioration progressive et continue qui procède par petits pas !

### **Exemple de fil conducteur :**

1. **Le comité de pilotage** sera tout naturellement le conseil d'école (ou le conseil d'établissement) puisqu'il a pour vocation de mettre en relation tous les acteurs de la communauté éducative.
2. **La réalisation d'un état des lieux.** Elle s'appuie sur les compétences des différents partenaires et elle prend en compte les points forts déjà existants. Cet état des lieux n'est pas forcément exhaustif et peut s'inspirer des thématiques recommandées dans le projet académique.
3. **Le plan d'action.** À partir de l'état des lieux, le conseil d'école détermine les priorités, les moyens nécessaires et l'agenda en fonction d'objectifs concrets, réalistes et cohérents. Chaque partenaire s'engage en fonction de ses compétences.
4. **Le contrôle et l'évaluation.** Ils permettent aux élèves comme aux adultes de prendre conscience qu'ils peuvent modifier individuellement et collectivement le cours des choses.
5. **Eduquer et gérer.** La démarche pédagogique portée par les enseignants accompagne le projet de gestion durable de l'école. (gestion durable = environnementale + socio-culturelle + économique. Voir également en annexe, les fondamentaux du concept de développement durable)
6. **L'école ouverte sur son territoire.** La démarche n'est pas le fait d'un petit groupe motivé, mais implique toute la communauté scolaire ouverte sur l'extérieur.
7. **Penser globalement et agir localement.** Les élèves et les adultes formalisent leur engagement sous la forme d'un contrat ou d'une charte.

Divers partenaires peuvent vous accompagner dans la démarche AGENDA 21 :

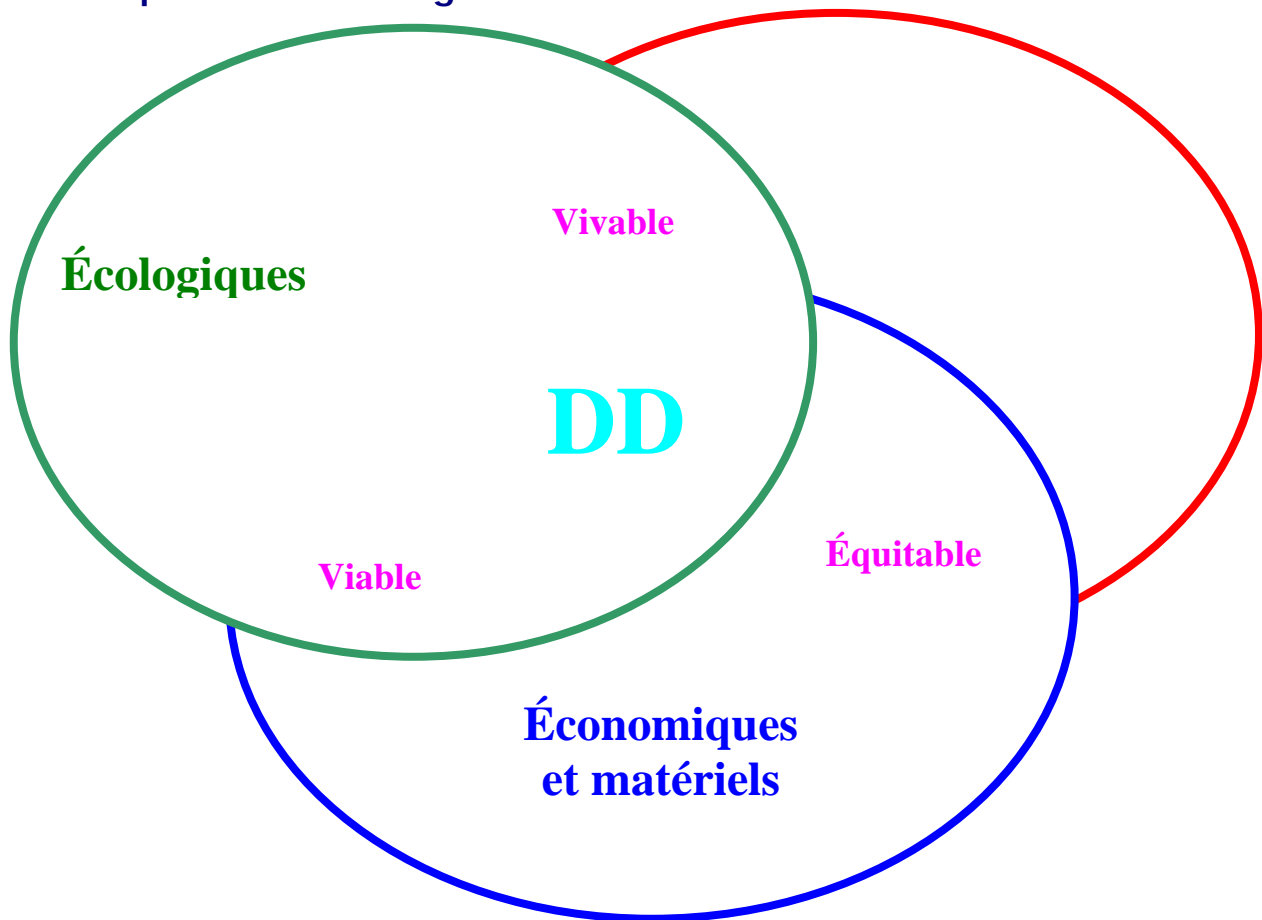
Les équipes de circonscription, le chargé de mission EEDD, les maisons de la nature (Brussey, Haut-du-Them), le conseil général (pour les collèges), les municipalités (pour les écoles), des professionnels ou associatifs engagés dans des expériences de développement durable, etc..

## FONDAMENTAUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE (DD)

### Définition initiale dans le rapport Brundtland (1987) :

«Le DD doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ».

De quels besoins s'agit-il ?



Le rapport Brundtland ajoute : « ... le développement durable n'est pas un état fixe de l'harmonie, mais plutôt un processus d'évolution durant laquelle

- l'exploitation des ressources,
- l'orientation des investissements,
- l'avancement du développement technologique
- et les transformations institutionnelles

sont conformes à nos besoins aussi bien futurs que présents ».